

Monterux, le 18 avril 2007

DAB  
H. Dea/ste  
24/04/07

## MOTION DE DANIEL MANZINI

### "OFFRIR LA GRATUITE DES VMCV SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AUX CITOYENNES ET CITOYENS MONTREUSIENS"

La ville de Montreux de par sa situation géographique entre lac et montagne n'offre que peu de solutions pour le trafic de transit. Avec un nombre d'habitants en augmentation et une croissance exponentielle du nombre de véhicules, le centre de Montreux se trouve trop fréquemment à la limite de la saturation du point de vue du trafic. Lors des manifestations importantes, l'engorgement est tel qu'il n'est plus possible de circuler en ville.

Deux solutions sont envisageables afin de remédier à ce problème endémique. Une première, passésiste, serait de densifier l'offre de transit en construisant un axe routier supplémentaire entre Territet et Clarens. Une deuxième, avant-gardiste, est de favoriser le développement et l'utilisation des transports publics.

En offrant la gratuité des VMCV sur le territoire communal aux citoyennes et citoyens montreusiens, les objectifs visés seraient les suivants:

- Inciter les jeunes à prendre les transports publics
- Favoriser l'accès aux commerces montreusiens
- Réduire le nombre de véhicules au centre de Montreux
- Diminuer la problématique du stationnement
- Offrir une prestation gratuite aux contribuables montreusiens
- Faire figurer notre ville comme pionnière en se positionnant comme la première ville de suisse à offrir des transports publics gratuits à ses habitants

La prestation offerte serait-elle trop onéreuse pour nos finances communales? A cette question, il s'agit de considérer cette gratuité comme une diminution de recettes pour l'entreprise et non une augmentation de charges. L'offre demeurerait identique qu'auparavant, aucune ligne ne serait créée et la fréquence des désertes resterait la même. De plus, sur certaines lignes, les bus demeurent malheureusement peu fréquentés. Le coût d'une déserte n'augmente pas en fonction du nombre passagers qu'elle transporte.

Etre visionnaire, c'est avoir la conviction, que dans un avenir proche, toutes les grandes localités pénaliseront l'entrée dans leur centre par des taxes et miseront sur la gratuité des transports publics. Alors pourquoi la commune de Montreux ne montrerait-elle pas l'exemple?

En conséquence, je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Le motionnaire

Daniel Manzini

**COMMUNE  
DE  
MONTREUX**

Montreux, le 7 juin 2007

**RAPPORT**

**Au Conseil Communal de Montreux  
de la commission chargée de faire un rapport**

**Sur l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mr Daniel Manzini  
« offrir la gratuité des VMCV sur le territoire communal aux citoyennes et citoyens  
montreusiens »**

Président :	M.	Alexandre	Suter
Membres :	MM	Michel Jean-Bernard Olivier Daniel Denis Edgar Alexandre Dino Caleb	Granato Kammer Mark Manzini Michel Schneider Staeger Tarussio Walter

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour l'étude de cette prise en considération s'est réunie le mardi 5 juin 2007 dans la salle de conférence du service des bâtiments.

10 commissaires étaient présents.

Mr Jean-Marc Forclaz était excusé et non remplacé.

La municipalité était représentée par Mr Delaporte Municipal.

Nous remercions Mr Delaporte pour les éclaircissements et les informations qu'il a bien voulu nous donner.

le plénium  
séance plénium

Le centre ville de Montreux est régulièrement saturé en véhicules. Certains tentent de traverser la ville pour se rendre soit direction Valais soit direction Genève, d'autres tentent d'y stationner sans grand succès lors de ces fortes affluences.

Le motionnaire voit deux solutions, qui pourraient être complémentaires, permettant de résoudre ce problème de trafic : une première solution qui consiste à construire un axe routier supplémentaire entre Territet & Clarens de manière à ce que les véhicules ne roulent plus sur la Grand-Rue et une deuxième solution qui consiste à favoriser le développement et l'utilisation des transports publics en offrant la gratuité des VMCV sur le territoire communal aux citoyennes et citoyens montreuusiens. Cette deuxième solution offre à ses yeux divers avantages : les bus existent mais ne roulent pas toujours « à plein » ; les remplir gratuitement ne coûterait rien. Les bus gratuits sont utilisés pendant le Festival de Jazz avec succès. Les parents seraient incités à faire prendre à leurs enfants le bus plutôt que de les déplacer avec leur gros 4x4. La commune est très généreuse avec les divers festivals et manifestations organisés à Montreux ; elle pourrait l'être également avec sa population en lui offrant une prestation gratuite.

La Municipalité pense elle aussi que le problème de la circulation à travers la ville est sérieux. Elle se pose néanmoins la question de savoir si le développement des transports publics passe par la gratuité ou par le développement de l'offre. La gratuité augmenterait le nombre de bus sur une même ligne alors qu'elle privilégie la création de nouvelles lignes. Certains obstacles techniques interviendraient aussi : les VMCV couvrent le bas de la commune ; les habitants des hauts ne bénéficieraient pas de cette gratuité pour se rendre en ville et seraient « pénalisés ». Enfin financièrement cela reviendrait à offrir à chacun des 23'000 habitants de la commune de Montreux un abonnement général, pour la zone Montreux, au tarif adulte de Fr 513.- / an et au tarif moins de 20 ans de Fr 378.- / an, soit « à la louche » environ Fr 8'000'000.- par année (estimation non confirmée par les VMCV). La municipalité pense qu'il y aurait mieux à faire avec une telle somme.

La commission estime également que le problème de la circulation au centre ville est important. Toutefois les commissaires expriment certains doutes quand à cette motion. Certains la trouve trop contraignante, elle propose la gratuité sans augmenter ni la cadence ni l'offre des transports publics, elle inciterait les montreuusiens, et les écoliers en particulier, à abandonner la mobilité douce (déplacement à pied, à vélo) au profit des bus gratuits. D'autres pense que cette réflexion doit être intégrée dans un processus régional (Vevey-Montreux-Villeneuve), qu'il serait plus judicieux de travailler à la baisse des tarifs des transports publics pour les rendre plus attractifs. Les contrôles devraient être renforcés, engendrant des coûts supplémentaires. Enfin « ce qui ne coûte rien ne vaut rien ». Le « transport » a une valeur ; les infrastructures doivent être amorties, les coûts de fonctionnements doivent être payés et le seraient dans le cas d'une gratuité au travers des impôts. Beaucoup pense qu'il serait préférable de proposer une offre ciblée comme un rabais sur les abonnements.

Le motionnaire estime que les idées avancées par la commission sont pour certaines juste. Malheureusement à ses yeux pas grand chose n'a été fait jusqu'à ce jour. Il est en désaccord quand aux coûts de Fr 8'000'000.- estimant qu'un arrangement avec les VMCV serait possible.

Les transports publics à Montreux sont insuffisant tant en offre qu'en cadence ; la circulation est problématique au centre ville, la parage y est difficile. Toutefois, offrir la gratuité des VMCV à la population montreusienne coûterait cher à la collectivité sans apporter de réponses significatives à ces problèmes.

Au vote c'est par 7 voix négatives contre 2 voix positives et 1 abstention que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de rejeter la motion de Mr Daniel Manzini intitulé « offrir la gratuité des VMCV sur le territoire communal aux citoyennes et citoyens montreusiens »

Montreux, le 7 juin 2007

Le président : Alexandre Suter

